

Décomposition des dépôts par secteur et par instrument

Suite à l'entrée en vigueur du Règlement BCE/2001/13 relatif au bilan consolidé du secteur des IFM, la BCL collecte désormais, à fréquence mensuelle, un certain nombre de ventilations relatives aux données sur les dépôts et les prêts. Ces ventilations sont disponibles à partir du 1^{er} janvier 2003.

Au passif du bilan, nous disposons ainsi de la ventilation sectorielle des dépôts

- des sociétés d'assurance et des fonds de pension,
- des autres intermédiaires financiers (par exemple OPCVM),
- des sociétés non-financières,
- et des ménages.

Ces ventilations nous permettent d'analyser plus en détail les comportements d'investissement de ces divers secteurs. Dans les tableaux 1 et 2, la partie supérieure montre la ventilation des dépôts des différents secteurs par instruments tandis que la partie inférieure présente la ventilation de chaque instrument par secteur.²¹

• Luxembourg: Décomposition des secteurs par instrument

En ce qui concerne la décomposition des dépôts au Luxembourg (dépôts détenus par les IFM luxembourgeoises envers les résidents de la zone euro), nous observons que la quasi totalité des dépôts, est répartie entre dépôts à vue et dépôts à terme. En effet, les dépôts à préavis et les repos ne jouent qu'un rôle mineur.

Tableau 17 Décomposition des dépôts²² par instrument et par secteur au Luxembourg

(en %; septembre 2003)

Septembre 2003 Luxembourg	Sociétés d'assurance et fonds de pension	Autres intermédiaires financiers	Sociétés non financières	Ménages	Total
Décomposition des secteurs par instrument					
Dépôts à vue	43 %	47 %	21 %	39 %	-
Dépôts à terme	54 %	51 %	75 %	59 %	-
Dépôts à préavis	3 %	1 %	3 %	2 %	-
Opérations de vente et de rachat fermes	0 %	1 %	0 %	0 %	-
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	-
Décomposition des instruments par secteur					
Dépôts à vue	5 %	51 %	13 %	31 %	100 %
Dépôts à terme	4 %	35 %	31 %	30 %	100 %
Dépôts à préavis	6 %	17 %	40 %	37 %	100 %
Opérations de vente et de rachat fermes	0 %	100 %	0 %	0 %	100 %

Les colonnes «Luxembourg» réfèrent aux dépôts détenus par les IFM luxembourgeoises envers les résidents de la zone euro

La décomposition des secteurs (première partie du tableau) fait également apparaître les spécificités suivantes.

Les dépôts détenus par les secteurs «sociétés d'assurance et fonds de pension» et «autres intermédiaires financiers» sont répartis plus ou moins à part

égale entre dépôts à vue et dépôts à terme. Pour les sociétés «non-financières» et les «ménages», nous remarquons une préférence pour les dépôts à terme par rapport aux dépôts à vue. Cette préférence pour les dépôts à terme est particulièrement importante auprès des sociétés non financières.

21 Les calculs pour la zone euro se basent sur les chiffres (stocks de fin de mois) du tableau 2.5 du bulletin de la BCE

22 Dépôts détenus par les IFM luxembourgeoises envers les résidents de la zone euro

Luxembourg: Décomposition des instruments par secteur

En ce qui concerne la décomposition des instruments par secteur, nous remarquons également une certaine hétérogénéité.

Ainsi, la moitié des **dépôts à vue** est détenue par les «autres intermédiaires financiers» et un tiers par les ménages. Les **dépôts à terme**, par contre, se

répartissent en parts plus ou moins égales entre les «autres intermédiaires financiers», les «sociétés non financières» et les «ménages».

En ce qui concerne les **dépôts à préavis**, ceux-ci sont majoritairement détenus par les «sociétés non financières» et par les «ménages». Les **repos**, quant à eux, sont exclusivement détenus par les «autres intermédiaires financiers».

Tableau 18 Décomposition des dépôts²³ par instrument et par secteur dans la zone euro

(en %; septembre 2003)

Septembre 2003 zone euro	Sociétés d'assurance et fonds de pension	Autres intermédiaires financiers	Sociétés non financières	Ménages	Total
Décomposition des secteurs par instrument					
Dépôts à vue	10 %	32 %	59 %	31 %	-
Dépôts à terme	85 %	47 %	34 %	29 %	-
Dépôts à préavis	1 %	2 %	4 %	39 %	-
Opérations de vente et de rachat fermes	3 %	19 %	3 %	1 %	-
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	-
Décomposition des instruments par secteur					
Dépôts à vue	3 %	9 %	30 %	59 %	100 %
Dépôts à terme	21 %	12 %	16 %	52 %	100 %
Dépôts à préavis	0 %	1 %	2 %	97 %	100 %
Opérations de vente et de rachat fermes	9 %	50 %	14 %	27 %	100 %

Les colonnes «Luxembourg» réfèrent aux dépôts détenus par les IFM luxembourgeoises envers les résidents de la zone euro

Source: BCE

Cette décomposition met également en évidence des différences de structure entre les dépôts détenus au Luxembourg et dans la zone euro dans son ensemble. Ainsi nous observons une plus grande présence des dépôts à préavis et des repo dans la zone euro qu'au Luxembourg.

L'analyse par secteurs met en évidence que, dans la zone euro, les **sociétés d'assurance et des fonds de pension** investissent leurs dépôts majoritairement en dépôts à terme (85 % du total de leurs dépôts) alors qu'au Luxembourg ceux-ci partagent leurs dépôts entre dépôts à vue et dépôts à terme.

En ce qui concerne le secteur des **«autres intermédiaires financiers»**, nous remarquons en particulier pour la zone euro l'investissement (à la hauteur de 19 %) en repo alors que ce type d'investissement est quasi inexistant au Luxembourg.

Pour les **«sociétés non financières»**, nous observons une préférence pour les dépôts à vue dans la zone euro contre une préférence pour les dépôts à terme au Luxembourg.

Finalement, dans la zone euro, les **ménages** investissent à concurrence de 39 % en dépôts à préavis alors que cette partie est négligeable au niveau du

²³ Dépôts détenus par les IFM de la zone euro envers les résidents de la zone euro

Luxembourg. En revanche, nous observons une préférence plus importante pour les dépôts à terme au Luxembourg.

La décomposition des différents instruments de dépôts met également en évidence des différences entre la zone euro et le Luxembourg.

En ce qui concerne les **dépôts à vue**, la part détenue par les «ménages» et les «sociétés non financières» est nettement plus importante dans la zone euro qu'au Luxembourg. En revanche, celle détenue par les «autres intermédiaires financiers» est prépondérante au Luxembourg mais mineure au niveau de la zone euro dans son ensemble.

Pour les **dépôts à terme**, la part détenue par les «ménages» et les «sociétés d'assurance et fonds de pension» est nettement plus élevée dans la zone euro qu'au Luxembourg.

Les **dépôts à préavis** sont quasi exclusivement détenus par les ménages dans la zone euro, alors que, au Luxembourg, ils sont partagés principalement entre les «ménages», «les sociétés non financières» et, dans une moindre mesure, les «autres intermédiaires financiers».

La détention des **repos** est assez diversifiée dans la zone euro alors qu'au Luxembourg elle revient à 100 % aux «autres intermédiaires financiers».

1.2.8.4 Résultats de l'enquête d'octobre 2003 sur la distribution du crédit bancaire^{24 25}

Les résultats de l'enquête d'octobre 2003 font apparaître, en moyenne pendant la période juillet 2003-septembre 2003, un durcissement des critères d'octroi des crédits. Ce durcissement est plus important pour les crédits accordés aux entreprises que pour ceux accordés aux ménages. Globalement, le durcissement des critères d'octroi est plus important au Luxembourg que dans l'ensemble de la zone euro.

Du côté de la demande, l'enquête fait apparaître au Luxembourg, pour la période juillet 2003-septembre 2003, une demande inchangée pour les crédits émanant des entreprises mais une augmentation de celle émanant des ménages. Dans la zone euro, par contre, la demande de crédits aux entreprises ainsi que celle aux ménages pour la consommation a baissé. Celle pour des crédits à l'habitat, par contre, a augmenté dans la zone euro.

• Crédits accordés aux entreprises

Conditions d'octroi des crédits accordés aux entreprises S'agissant des crédits aux entreprises, l'enquête indique que le pourcentage net des banques interrogées au Luxembourg ayant rapporté un durcissement des critères d'octroi a baissé pour s'établir à 29 % en octobre contre 57 % en juillet. Aucune banque n'a

signalé un assouplissement de ses critères d'attribution de crédits aux entreprises.

Comparé aux résultats de la zone euro dans son ensemble, nous remarquons que le pourcentage net des entreprises ayant durci leur politique d'octroi de crédits est légèrement supérieur au Luxembourg que dans la zone euro (pourcentage net de 29 % au Luxembourg et de 23 % dans la zone euro). Notons également que ce pourcentage net a sensiblement baissé au LU en octobre par rapport à juillet alors qu'il a seulement enregistré une baisse mineure au niveau de la zone euro entre ces deux dernières enquêtes.

Selon les réponses à l'enquête d'octobre, le durcissement des critères d'attribution des crédits aux entreprises tient principalement aux perceptions accrues de risques (prévisions concernant l'activité économique générale, perspectives spécifiques du secteur ou de l'entreprise concernée, les risques relatifs aux garanties requises) ainsi qu'aux coûts liés aux fonds propres des banques. Ceci vaut aussi bien pour le Luxembourg que pour la zone euro dans son ensemble.

Ce durcissement des critères d'attribution des crédits aux entreprises s'est traduit principalement par l'élargissement des marges d'intérêt prises sur les prêts (surtout sur les prêts plus risqués), ainsi que par d'autres modalités comme le montant du crédit accordé et les demandes de garanties.

²⁴ Lors de l'enquête, réalisée en octobre 2003, les questions sur les trois derniers mois font référence à la période juillet 2003-septembre 2003. Les questions sur les trois prochains mois font référence à la période octobre 2003-décembre 2003.

Le pourcentage net est défini comme «% de réponses positives» - «% de réponses négatives».

²⁵ Pour des détails méthodologiques, prière de se référer au bulletin 2003/1 pages 60 à 66.